



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	23 janvier 2017	Séance du : 1 <sup>er</sup> février 2017
	Votes : 36	L'An Deux Mille dix-sept, le premier février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 28	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez),

Absents : Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

**Objet : Aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif destinée au particulier et aide à l'animation du programme de réhabilitation destinée à la collectivité - Nouvelle convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif aux particuliers maître d'ouvrage et demande de subvention auprès de l'Agence Rhône Méditerranée & Corse.**

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil que la Communauté de communes du Clermontais souhaite poursuivre son programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif situées sur son territoire en mettant en œuvre la tranche 3 prévue pour les années 2017 et 2018.

**Rappel du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif 2015-2018 :**

Ce programme est composé de plusieurs tranches :

Tranche 1 en 2015 achevée,  
Tranche 2 en 2016 en cours d'achèvement,  
Tranche 3 en 2017-2018.

Chaque tranche doit permettre aux propriétaires volontaires d'installations d'assainissement non collectif éligibles, de bénéficier de l'aide à la réhabilitation proposée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

Ce programme de réhabilitation se déroule dans le cadre de :

- la « convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage » du 16 décembre 2013, entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (RMC) et la Communauté de communes du Clermontais,
- la mission d'animation des opérations collectives de réhabilitation de la Communauté de communes du Clermontais (délibération du 19 décembre 2012).

### **Bilan de la tranche 1 (2015) et 2 (2016) :**

Au 31 décembre 2016, 36 installations sur les 204 installations éligibles à l'aide à la réhabilitation identifiées en 2014, ont été réhabilitées pour un montant total de travaux de 364 700,89 € TTC, subventionnés à hauteur de 116 397,34 € et 4 restent à réhabiliter.

Parallèlement, une aide à l'animation (forfait de 250 € par installation) a été attribuée à la Communauté de communes du Clermontais par l'Agence de l'Eau RMC pour l'animation de ce programme.

### **Projet tranche 3 (2017-2018) :**

La tranche 3 du programme a pour objectif la réhabilitation pour les années 2017 et 2018 d'environ 40 installations d'assainissement non collectif supplémentaires, déclarées non conformes par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes du Clermontais lors du contrôle « diagnostic » de l'installation.

Elle sera mise en œuvre en 2 phases sur la base de deux demandes de subvention effectuées auprès de l'Agence de l'Eau RMC en 2017 et en 2018 (phase 1 lancée au 1<sup>er</sup> semestre 2017, phase 2 prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2018) et répartie en fonction du volume de demandes.

L'Agence de l'Eau RMC modifie au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les règles d'éligibilité, ainsi que le montant du forfait d'aide à la réhabilitation destiné au particulier et celui du forfait d'aide à l'animation destiné à la collectivité :

- L'étude à la parcelle est rendue obligatoire et doit présenter un projet de réhabilitation proposant à minima 2 solutions techniques, accompagné d'un tableau comparatif des coûts (investissement, fonctionnement) sur 15 ans.
- En contrepartie, le forfait d'aide à la réhabilitation est rehaussé à 3 300 € et le forfait animation à 300€.

Afin de pouvoir intégrer de nouvelles dispositions liées à l'établissement de la convention d'aide financière, une nouvelle convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif aux particuliers maître d'ouvrage doit être passée entre la Communauté de communes du Clermontais et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse. Elle est destinée à remplacer la convention du 16 décembre 2013.

Le nombre de forfaits et le montant total de chaque subvention sollicitée pour les phases 1 et 2 seront précisés dans chaque dossier de demande de subvention.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- une nouvelle convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif aux particuliers maître d'ouvrage entre la Communauté de communes du Clermontais et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse,
- de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour obtenir une première subvention au titre de l'année 2017, concernant l'aide à la réhabilitation pour les particuliers participant à la 3<sup>ème</sup> tranche (aide forfaitaire de 3 300 € par installation pour un maximum de 9 900€ pour les installations regroupées) et l'aide financière à l'animation du programme de réhabilitation pour la collectivité dans le cadre de cette 3<sup>ème</sup> tranche (aide de 300 € par forfait).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la nouvelle convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif aux particuliers maître d'ouvrage entre la Communauté de communes du Clermontais et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

**DECIDE** de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour obtenir une première subvention au titre de l'année 2017, telle qu'énoncée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The words 'Société Française' are written in small text below the emblem.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170202-2017-02-01-12-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017